

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - CLIMAT

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit les objectifs de politique publique qui fondent le projet. Il s'appuie sur le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement. Il établit le cadre à partir duquel s'établit le règlement écrit et graphique.

Un premier projet de PADD avait été établi en 2018 et soumis aux débats des 31 conseils municipaux et du conseil de Métropole.

Au regard de l'évolution des politiques publiques métropolitaines et du contexte législatif (loi Climat et Résilience), il est nécessaire de réviser le PADD et le soumettre à nouveau aux débats des 31 conseils municipaux et du conseil de Métropole.

PLUi Climat : 4 valeurs partagées

- > Un projet axé sur la stratégie énergie-climat, projet qui s'inscrit notamment dans la maîtrise de la consommation foncière
- > Un projet pour maîtriser la croissance, un pacte pour faire projet de territoire
- > Un projet pour préserver et favoriser la qualité de vie dans la Métropole
- > Un projet pour asseoir la coopération interterritoriale

6 axes stratégiques :

1. Révéler le grand parc métropolitain
2. Se préparer au défi climatique
3. S'inscrire dans une trajectoire de maîtrise de la consommation foncière
4. Encadrer la croissance démographique
5. Construire la Métropole du quart d'heure
6. Affirmer une Métropole créative et innovante

1. Révéler le grand parc métropolitain

- Préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques
- Développer les fonctions agricoles, entre redéploiement agro-écologique et valorisation du paysage
- Préserver durablement et maîtriser le développement des espaces littoraux



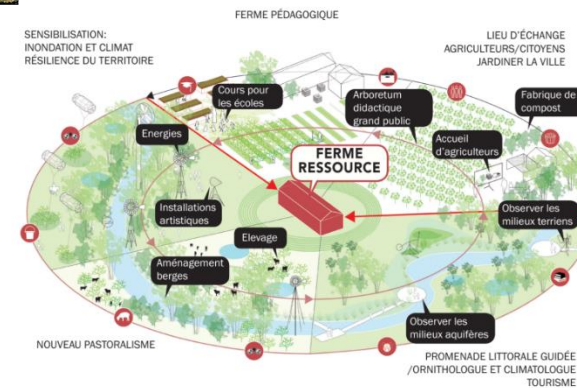
Beaulieu



Montferrier-sur-Lez / Clapiers



St-Georges-d'Orques



Villeneuve-lès-Maguelone

1. Révéler le Grand Parc Métropolitain

- Structurer et valoriser les limites urbaines
- Mieux intégrer les espaces urbanisés au paysage du grand parc métropolitain
- Développer des armatures végétales urbaines connectées aux espaces agro-naturels



Cournonsec



Juvignac



Lattes-Centre

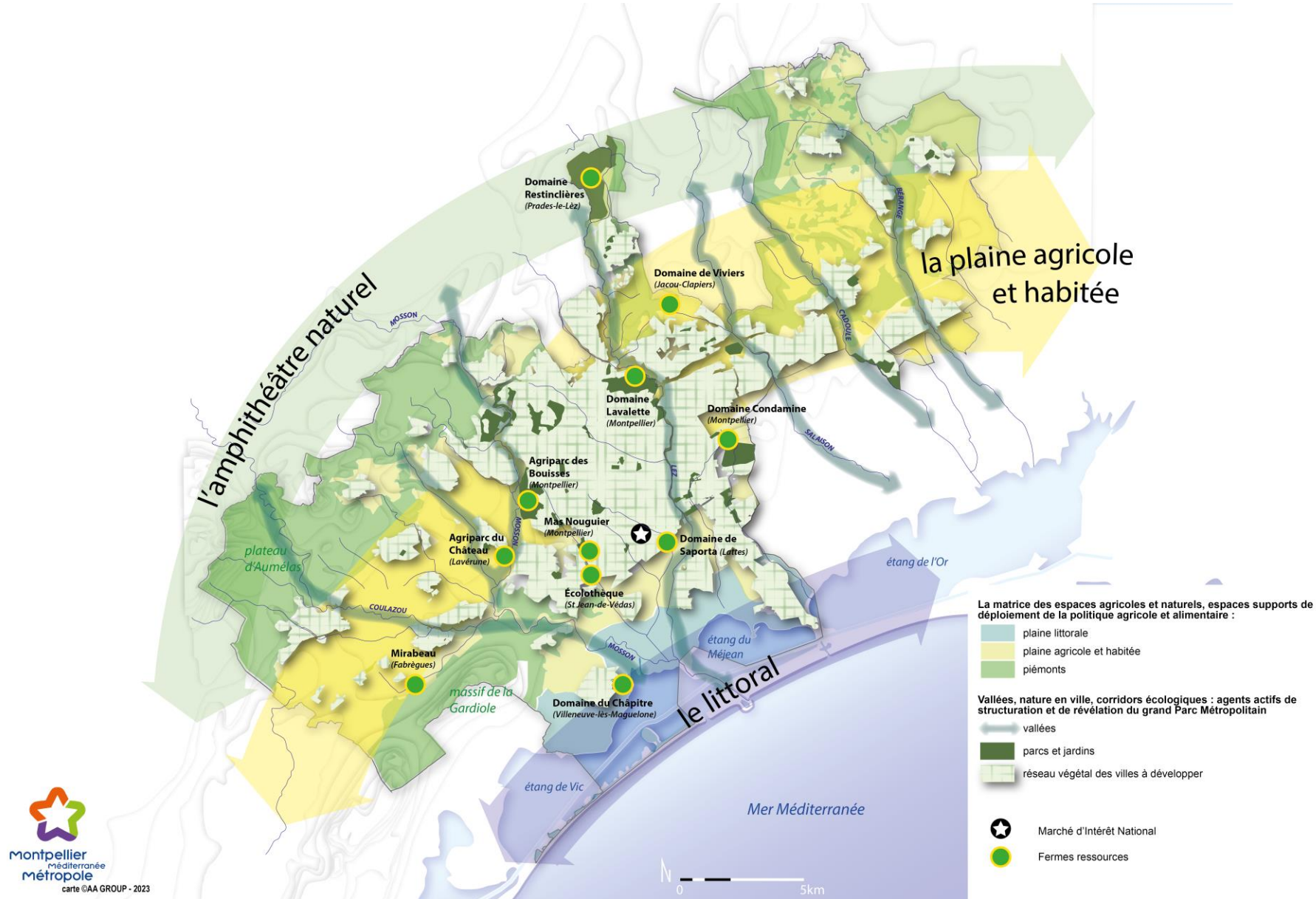


Murviel-lès-Montpellier



Montaud

REVELER UN GRAND PARC METROPOLITAIN



2. Se préparer au défi climatique

- Optimiser les ressources énergétiques et leur distribution
- Favoriser les îlots de fraîcheur urbains
- Préserver la ressource en eau



Future école les Gémeaux à la Mosson



Castelnau-le-Lez



Courmonterral

2. Se préparer au défi climatique

- Réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques
- Réduire la vulnérabilité du territoire au ruissellement urbain
- Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonore



Montpellier



Montpellier – parc Charpak



Source du Lez

3. S'inscrire dans une trajectoire de maîtrise de la consommation foncière

Un objectif général de modération de la consommation foncière d'au moins 25%

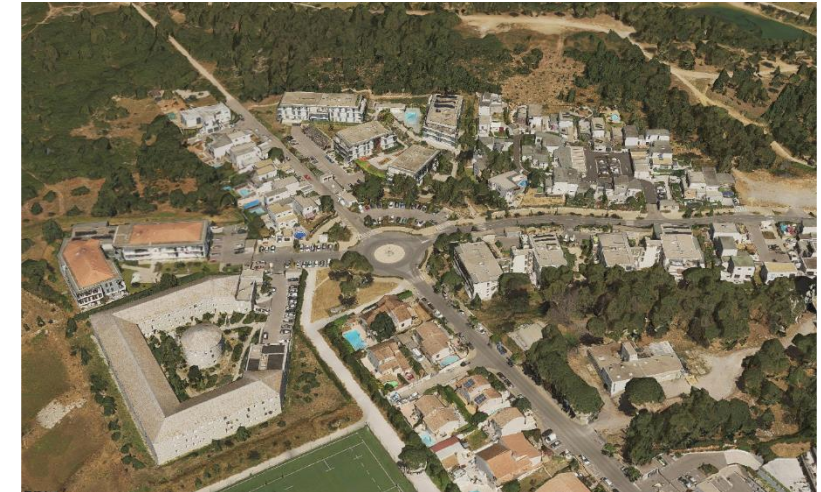
- Donner la priorité au réinvestissement urbain
- Réduire les extensions urbaines et optimiser les opérations



Castelnaud-le-Lez



Courmonterral



Le Crès

3. S'inscrire dans une trajectoire de maîtrise de la consommation foncière

- Circonscrire la consommation foncière dans les espaces naturels et agricoles
- Accroître la désartificialisation du territoire



Ex. de mitage urbain sur le territoire

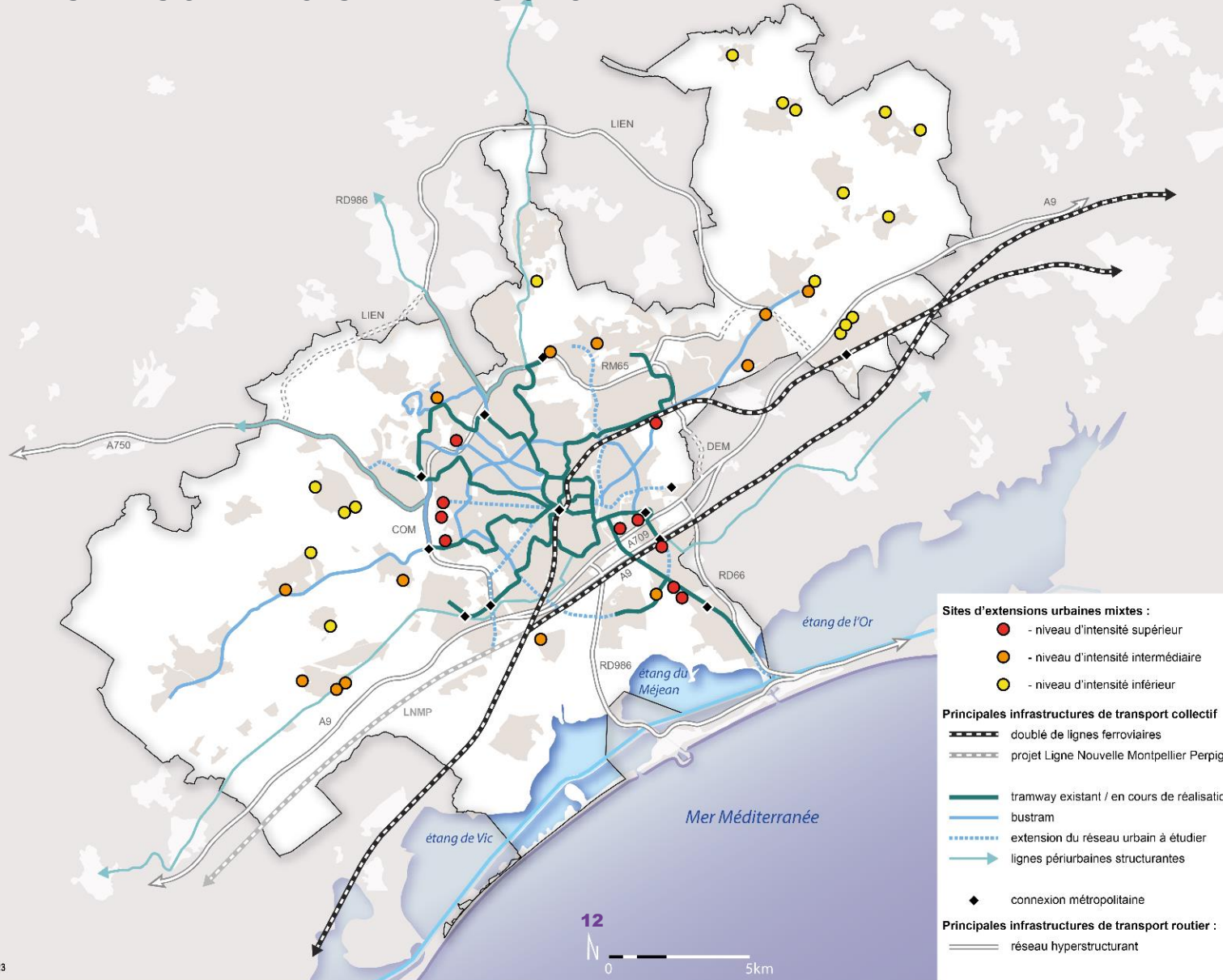


Fabrigues – mas de Launac



St-Geniès-des-Mourgues – hameau agricole

OPTIMISER LES OPERATIONS EN EXTENSION URBAINE



4. Encadrer la croissance démographique

- Assurer la répartition géographique de la croissance démographique
- Poursuivre l'effort de production de logements en faveur d'une offre socialement accessible et diversifiée



Saint Jean de Védas



Restinclières



Saussan



Sussargues



Beaulieu



Prades-le-Lez



Grabels

4. Encadrer la croissance démographique

- Améliorer la qualité des projets urbains
- Assurer la cohésion sociale et territoriale dans l'accès aux équipements



Montpellier - Cité des Aînés



Pignan



Castries



Fabrègues
habitat participatif



Saint-Georges-d'Orques

5. Construire la Métropole du quart d'heure

- Offrir à la majorité des habitants une offre de transport en commun
- Mieux structurer le réseau viaire



Baillargues



Jacou



Projet de bustram

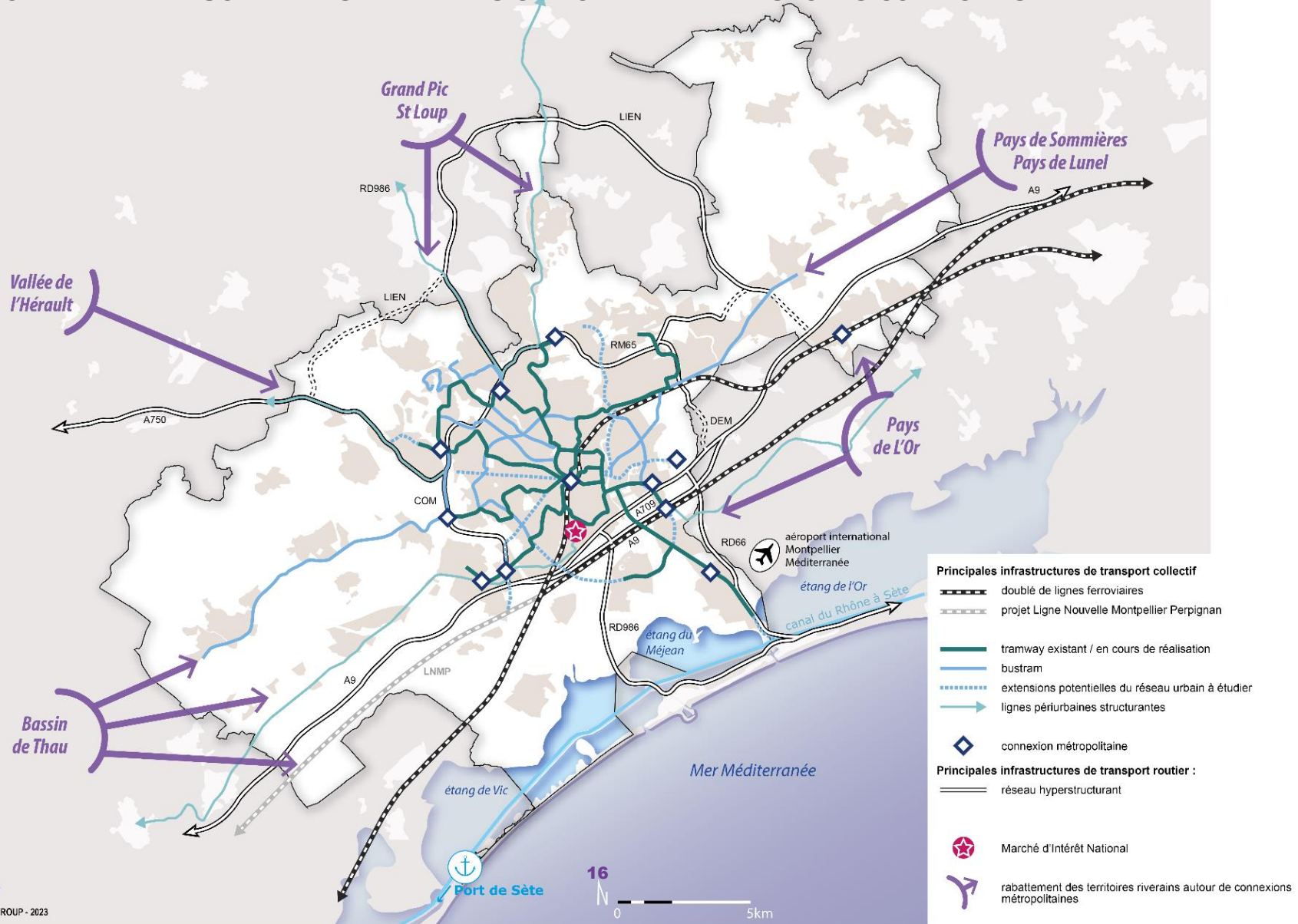


Villeneuve-lès-Maguelone



Saint Jean de Védas

OFFRIR A LA MAJORITE DES HABITANTS UNE OFFRE DE TRANSPORTS COLLECTIFS



5. Construire la Métropole du quart d'heure

- Développer un réseau structurant de Vélolignes
- Favoriser les proximités : commerces, services, emplois...



Lavérune



Vendargues



Projet de la place de la Comédie

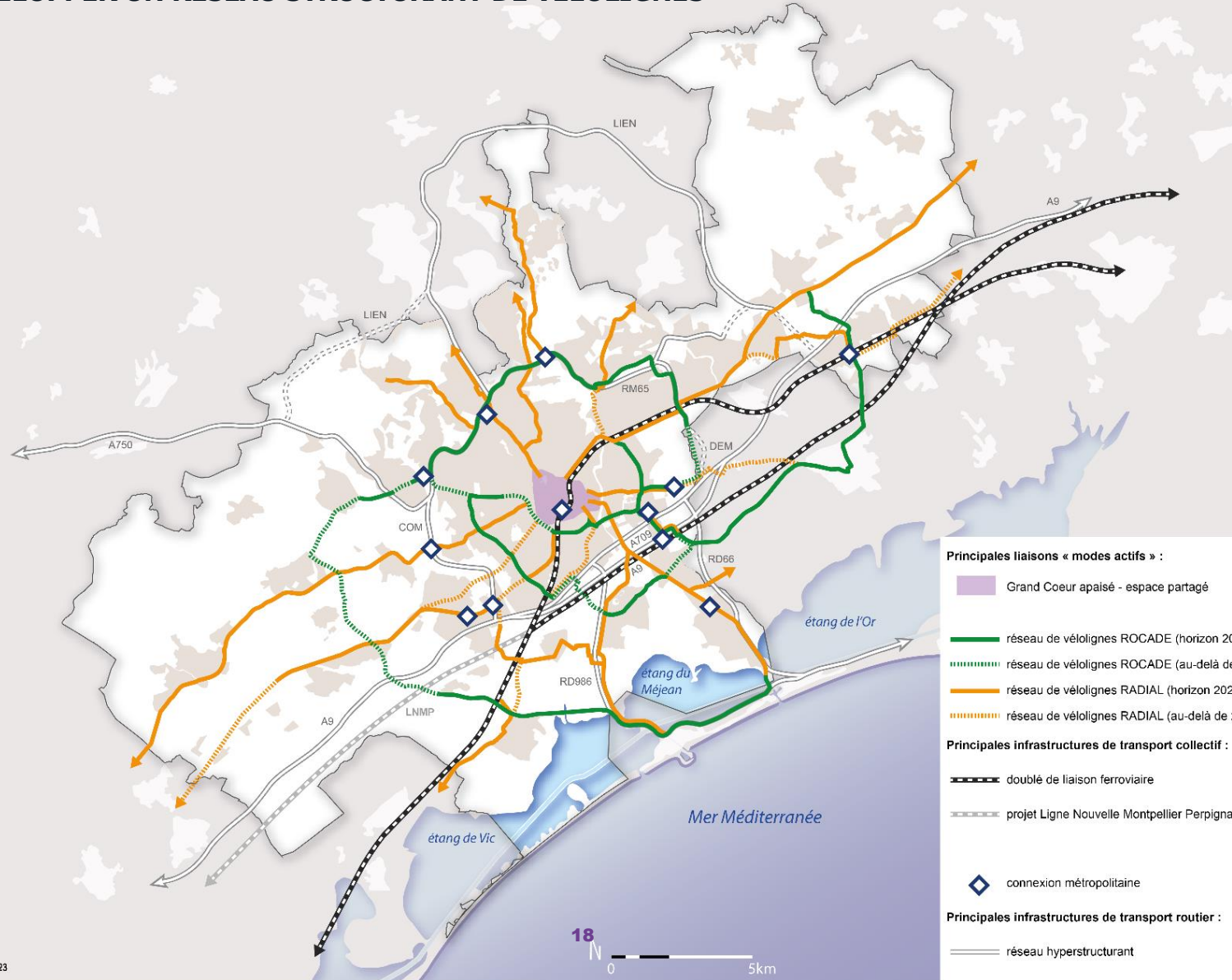


Grabels – future piste cyclable reliant Montpellier à Saint-Gély-du-Fescq



Saint-Drézéry

DEVELOPPER UN RESEAU STRUCTURANT DE VELOLIGNES

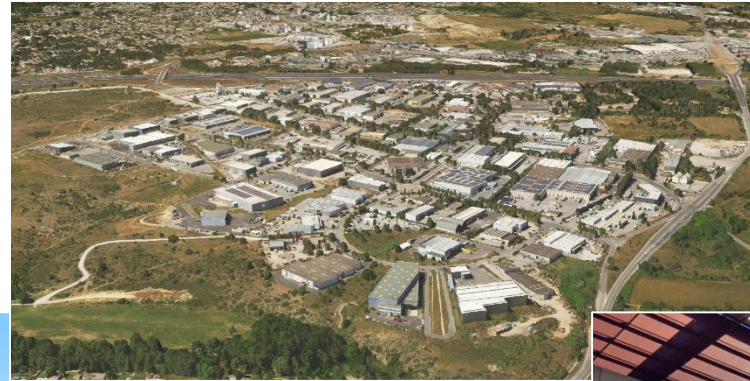


6. Affirmer une Métropole productive, créative et innovante

- Poursuivre une stratégie de développement économique fondée sur l'innovation et tournée vers l'emploi
- Structurer l'offre foncière et immobilière autour de polarités économiques
- Equilibrer l'armature commerciale de la Métropole
- Promouvoir une tourisme métropolitain d'affaires et de loisirs



Montpellier – Cité créative



St Jean de Védas – ZAE M. Dasault



Saint-Brès

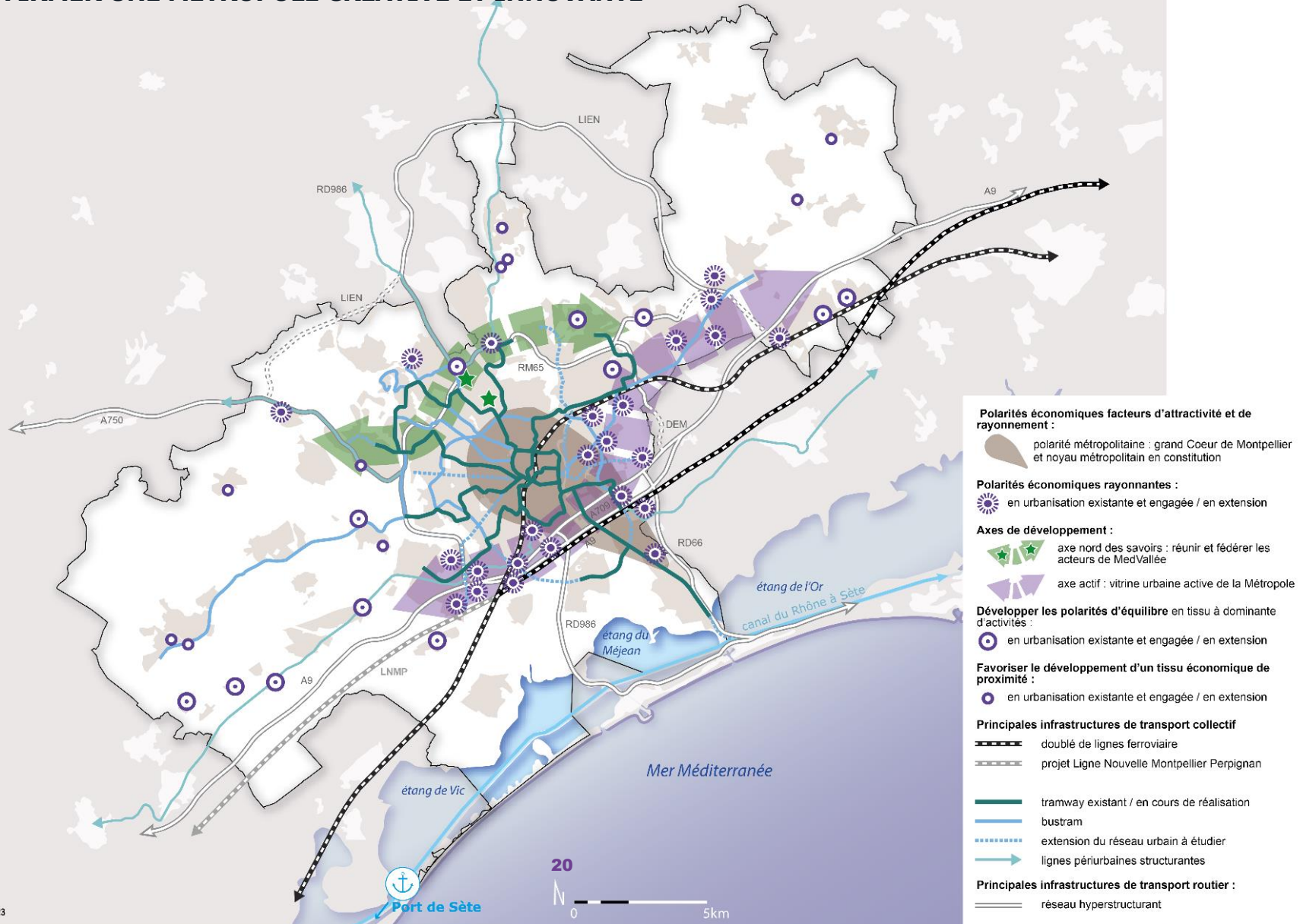


Montpellier – faculté de médecine



Clapiers

AFFIRMER UNE METROPOLE CREATIVE ET INNOVANTE



Planning du PADD

- > Présentation en bureau métropolitain du 17 janvier 2023
- > Transmission aux communes du projet de PADD pour le soumettre aux débats des 31 conseils municipaux.
- > Organisation du débat en conseil municipal du 7 février 2023
- > Organisation du débat en conseil de métropole du 28 mars 2023